

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

## DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

### de la Commune de Sauvigny le Bois et de ses budgets annexes

L'article L2313-1 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la Commune..

- Le compte administratif est établi en fin d'exercice par la commune.
- Il est le bilan financier de la commune qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
- Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.

Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice. Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

- Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public. Cette note apporte des informations complémentaires aux élus ainsi qu'aux administrés

Le compte administratif a été approuvé le 23 février 2024 par le Conseil Municipal.

#### BUDGET PRINCIPAL

#### I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### RESULTATS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2023

Recettes de fonctionnement	1 021 413,28 €
Dépenses de fonctionnement	746 105,54 €
Résultat de l'exercice 2023	275 307,74 €
Excédent reporté 2022	693 629,13 €
Excédent global de fonctionnement à reporter au BP 2024	968 936,87 €

## 1 / Dépenses de fonctionnement

La section des dépenses de fonctionnement regroupe toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux, regroupées par article et par chapitre en six catégories principales :

### Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

DEPENSES	Montant 2022	Montant 2023	Variation
Charges à caractère général	157 375,52 €	199 011,19 €	+ 26,46 %
Charges de personnel (- atténuations de charges)	343 966,03	369 389,69 €	+ 7,39 %
Atténuations de produits	6 403,00 €	13 956,00 €	+ 117,96%
Autres charges de gestion courante	92 799,81 €	85 301,63 €	- 8,08 %
Charges financières	27 565,45 €	24 903,76 €	- 9,66 %
Charges exceptionnelles	6 492,51 €		
<b>TOTAL opérations réelles</b>	<b>634 602,32 €</b>	<b>692 562,27 €</b>	<b>+ 9,13 %</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>16 456,96 €</b>	<b>51 061,91 €</b>	
<b>Total DEPENSES (-atténuation de charges)</b>	<b>651 059,28 €</b>	<b>743 624,18 €</b>	<b>+ 14,22 %</b>

#### **1°) LES DEPENSES GENERALES**

Ce chapitre contient notamment toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les différents achats de petits matériels et d'entretien courant, les fournitures administratives et scolaires, les fêtes et cérémonies, les redevances..

L'augmentation des charges à caractère général correspond essentiellement aux dépenses liées aux factures d'énergie, d'entretien et de réparations des bâtiments publics , aux honoraires d'avocat ,à l'instruction des dossiers d'urbanisme

#### **2°) LES DEPENSES DE PERSONNEL**

Les charges de personnel demeurent le 1<sup>er</sup> poste de dépenses de la Commune

Elles regroupent toutes les données qui se rapportent au personnel : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire les cotisations salariales et patronales, les assurances, les œuvres sociales

Sont déduits de ce chapitre les atténuations de charges pour 2 481,36 qui regroupent le remboursement des salaires par la CPAM et l'assurance de la mairie pour les agents en arrêt maladie.

Le personnel communal est composé comme suit :

Personnel titulaire : 2 agents à temps complet au secrétariat de mairie, 2 agents a temps complet au service technique chargé des espaces et de l'entretien de la Commune ,une Atsem à temps complet et une cuisinière à temps incomplet pour la cantine

Personnel non titulaire : 4 agents d'animation au service périscolaire, un agent aide-cuisinière en contrat d'accompagnement à l'emploi.

Au cours de cette année, la commune a recruté un agent non titulaire à temps non complet pour une durée de 4,5 mois chacun afin de renforcer l'équipe technique pendant la période estivale.

### 3°) LES ATTENUATIONS DE PRODUITS

Les atténuations de produits correspondent au Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC) et aux reversements de fiscalité ( pour 2023).

### 4°) LES CHARGES DE GESTION COURANTE

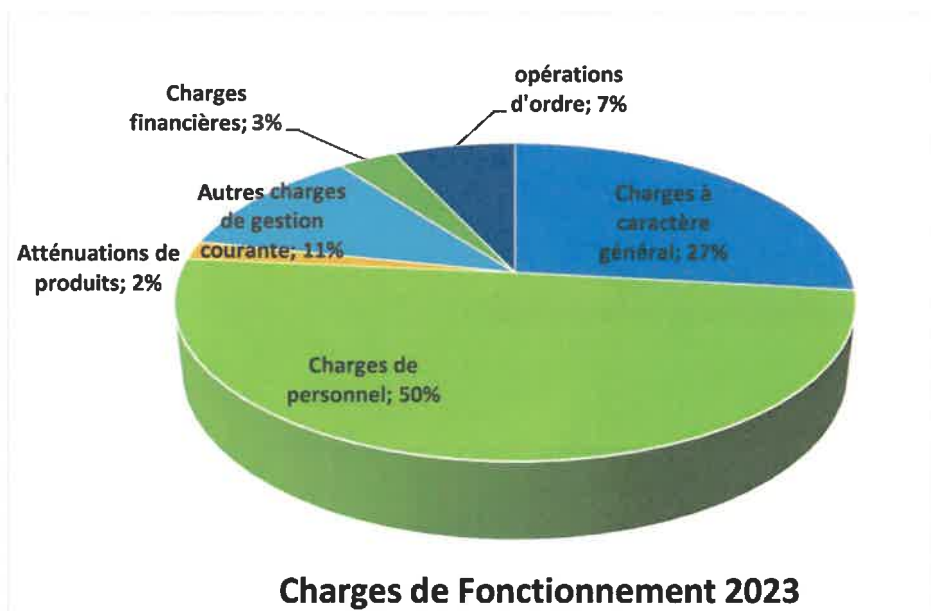
Ce chapitre regroupe essentiellement les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les participations aux organismes extérieurs.

### 4°) LES CHARGES FINANCIERES

Ces charges concernent les intérêts des emprunts. La commune a 4 emprunts à charge.

### 5°) LES OPERATIONS D'ORDRE

Il s'agit de dotations aux amortissements. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement



## 2 / Recettes de fonctionnement

(Hors atténuations de charges)

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale,
- Les dotations de l'Etat et participations d'autres collectivités dont la dotation globale de fonctionnement (DGF)
- Les produits des services

<b>RECETTES</b>	<b>Montant 2022</b>	<b>Montant 2023</b>	<b>Variation</b>
Produits des services, du domaine	323 903,40 €	333 384,99 €	+2,93 %
Impôts et taxes	463 302,32 €	487 498,62 €	+ 5,22 %
Dotations, subventions et participations	146 685,76 €	129 572,82 €	-11,67 %
Autres produits de gestion courante	63 027,06 €	66 949,75€	+ 6,22 %
Produits exceptionnels	7 991,89 €	1 525,74 €	
<b>TOTAL opérations réelles</b>	<b>1 004 910,43 €</b>	<b>1 018 931,92 €</b>	<b>+1,40 %</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>8 656,96 €</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>Total RECETTES</b>	<b>1 013 567,39</b>	<b>1 018 931,92 €</b>	<b>+ 0,68 %</b>

### 1°) LES PRODUITS DES SERVICES ET DU PATRIMOINE

Ces produits proviennent essentiellement des produits forestiers , des redevances des tonnages déchets , des redevances d'occupation du domaine public et des services périscolaires.

### 2°) LES IMPOTS ET TAXES

Pour mémoire les taux d'imposition n'ont pas été augmenté depuis 2018 .

### 3°) Les dotations et participations

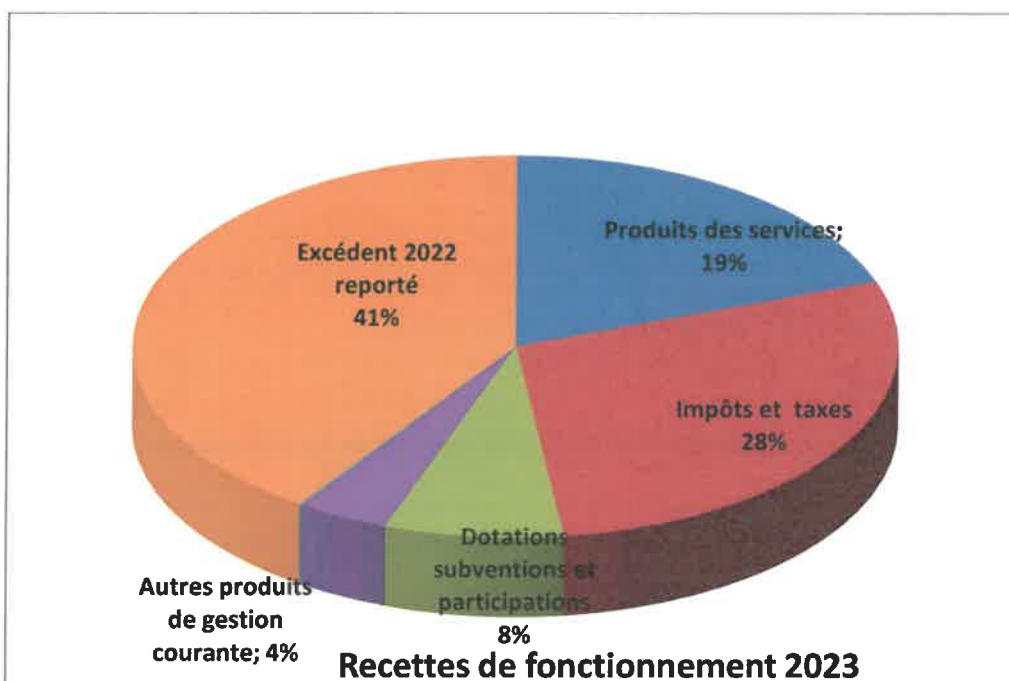
La diminution du chapitre dotations, subventions et participations correspond au versement du FCTVA et au versement du fonds de concours voirie (ces versements sont liés à des dépenses effectuées en 2022)

### 4°) LES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Il s'agit du montant des loyers encaissés ( immeubles, terrains ,salle des fêtes )

### 5°) LES RECETTES EXCEPTIONNELLES

Ces montant correspondent à des remboursement divers.



## II - SECTION D'INVESTISSEMENT

### RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023

Recettes d'investissement	436 946,94 €
Dépenses d'investissement	329 005,77 €
Résultat de l'exercice 2023	107 941,17 €
Déficit d'investissement reporté 2022	77 315,26 €
Excédent global d'investissement à reporter au BP 2024	30 625,91 €

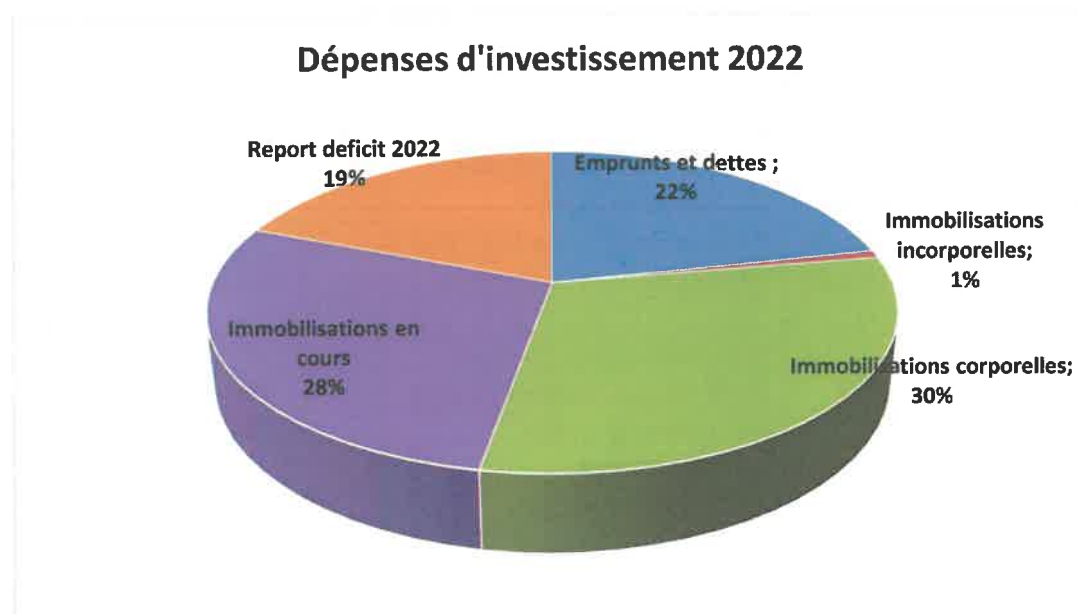
### 1 / Dépenses d'investissement

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Les principales dépenses d'investissement pour 2023 sont essentiellement liées au remboursement des emprunts, aux achats de terrains et de bâtiments, aux travaux concernant les vitraux et la salles des fêtes, aux installations de sécurité, à l'achat de matériel informatique, l'installation d'un portail à l'école et d'une stèle au cimetière.

Les dépenses d'investissement restant à réaliser s'élèvent à 1 141 071,89 euros et seront reportées sur 2024.

Il s'agit essentiellement des dépenses liées aux travaux de la salle des fêtes et à l'installation d'un éclairage public intelligent.



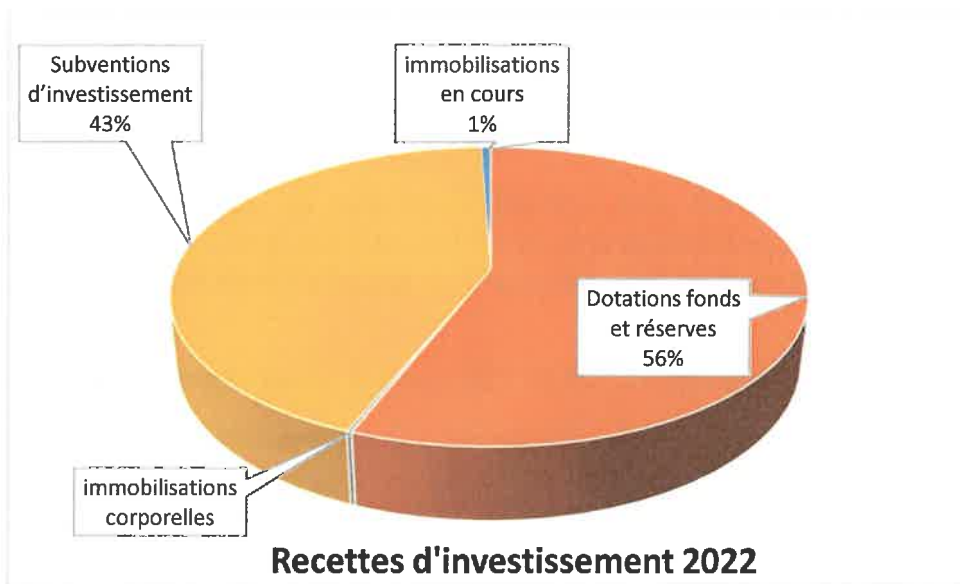
## 2 / Recettes d'investissement

Pour 2023, les recettes d'investissement proviennent du FCTVA et de l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2022.

Nous retrouvons également dans ce volet, les subventions liées au programme d'investissement réalisés ou en cours de réalisation (acompte DETR salle des fêtes )

Les recettes d'investissement restant à réaliser s'élèvent à 949 536,10 euros et seront reportées sur 2024.

Il s'agit des subventions d'investissement attribuées



### Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Emprunts et dettes	88 139,15	Dotations fonds et réserves	215 628,97
Immobilisations incorporelles	3 034,80	Cautionnement reçu	
Immobilisations corporelles	123 565,40	Subventions d'investissement	167 259,90
Immobilisations en cours	114 266,42	Immobilisations corporelles	816,00
		Immobilisations en cours	2 180,16
<b>TOTAL opérations réelles</b>	<b>329 005,77</b>	<b>TOTAL opérations réelles</b>	<b>385 885,03</b>
<b>Opérations d'ordre</b>		<b>Opérations d'ordre (amortissement)</b>	<b>51 061,91</b>
<b>Total DEPENSES</b>	<b>329 005,77</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>436 946,94</b>

### III LE RESULTAT DE CLOTURE 2023

Le résultat de clôture reprend les réalisations de l'année 2023 et les résultats de l'année précédente. Le résultat final est la somme du résultat de clôture et des restes à réaliser. Ces résultats seront repris dans le budget primitif 2024.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE		RAR (Engagements)		Solde Général
	Dépenses	Recettes	Dépense s	Recettes	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	
Commune TTC	746 106	1 715 042	406 321	436 947		999 563	1 141 072	949 536	808 027

### IV L'ETAT DE LA DETTE

Le remboursement du capital des emprunts représente 88 139,15 euros en 2023 et l'encours total de la dette au 31/12/2023 s'élève à 721 003,57 € soit 969,09 €/habitant.

### V LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement de la Commune nette de remboursement de la dette bancaire s'élève pour 2023 à **268 231 € soit 361 €/ habitant**.

Pour comparaison elle était de 106 €/ habitant en 2022 ( les chiffres 2023 ne sont pas encore publiés) pour les Communes de même catégorie démographique.

### PRESENTATION CONSOLIDEE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 (Tous budgets confondus)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE		RAR (Engagements)		Solde Général
	Dépenses	Recettes	Dépense s	Recettes	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	
Commune TTC	746 106	1 715 042	406 321	436 947		999 563	1 141 072	949 536	808 027
Assainis sement HT	85 260	363 936	42 356	180 869		417 188	34 150	0	383 038
Télécom HT	1 569	5 442	2 190	6 761		8 443		0	8 443
<b>TOTAL</b>	<b>832 935</b>	<b>2 084 419</b>	<b>450 867</b>	<b>624 577</b>	<b>0</b>	<b>1 425 194</b>	<b>1 175 222</b>	<b>949 536</b>	<b>1 199 508</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023 -BUDGET ASSAINISSEMENT -SAUVIGNY LE BOIS

Ce budget annexe concerne les dépenses et recettes de l'assainissement collectif de la Commune

### I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'exercice 2023 a généré un excédent de fonctionnement de 59 534,38 €

#### 1 / Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 85 260,38 €.

Les dépenses sont essentiellement liées à la fourniture d'eau et d'électricité, à l'entretien du réseau d'assainissement et au contrat de prestations de services assainissement.

Nous retrouvons également dans ces dépenses, celles liées aux charges de personnel, aux charges diverses de gestion courante et aux dotations aux amortissements.

#### 2 / Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 363 936,01 € (résultat 2022 compris)

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de la redevance assainissement et de la prime d'épuration versée par l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Nous retrouvons également dans cette partie, le report de l'excédent 2022 et la quote-part des subventions d'investissement.

#### Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges générales	32 834,82	Résultat reporté	219 141,25
Charges de personnel	3 528,31	Redevances	106 253,23
		Subventions d'exploitation	2 407,92
Autres charges de gestion courante	1 965,18	Quote-part des subventions d'investissement	36 133,61
Dotations aux amortissements	46 932,07		
<b>TOTAL</b>	<b>85 260,38</b>	<b>TOTAL</b>	<b>363 936,01</b>

**L'excédent de fonctionnement global compte tenu du report de l'excédent de l'année précédente s'élève à 219 141,25 €**



## **II - SECTION D'INVESTISSEMENT**

L'année 2023 a généré un excédent d'investissement de 19 875,63 €

### **1 / Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 42 356,44 €.

Il s'agit essentiellement des dépenses liées au remboursement du capital des emprunts et d'opérations d'ordre (liées aux amortissements).

Ont également été mis en place du matériel spécifique ( goulotte et pont racleur pour un total de 5 515,63 € HT)

Les dépenses d'investissement restant à réaliser s'élèvent à 34 150 euros ( marché STEP) et seront reportées sur 2024.

### **2 / Recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement s'élèvent à 62 232,07 €.

Pour 2023, les recettes d'investissement proviennent du report de l'excédent d'investissement 2022 et de la participation pour le financement à l'assainissement collectif.

Nous retrouvons également des opérations d'ordre liées aux amortissements.

Il n'existe pas de recettes d'investissement restant à réaliser.

### **Vue d'ensemble de la section d'investissement**

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
		Dotations fonds et réserves	
Immobilisations corporelles	5 515,63 €	Subventions d'investissement	15 300,00
Emprunts et dettes	707,20 €	Opérations d'ordre	46 932,07 €
Opérations d'ordre	36 133,61 €	Résultat reporté	118 637,17 €
<b>TOTAL</b>	<b>42 356,44 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>180 869,24 €</b>

**Le résultat d'investissement global compte tenu du report de l'excédent d'investissement 2022 et des restes à réaliser s'élève à 383 038,43 €**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023 -BUDGET Télécommunications et réseaux divers- SAUVIGNY  
LE BOIS**

Ce budget annexe retrace les opérations comptables des travaux de télécommunications et réseaux divers.

**I - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

L'exercice 2023 a généré un excédent de fonctionnement de 1 253,25 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 569,15 €. Il s'agit essentiellement de dépenses liées à la fourniture d'électricité, à la réparation du réseau et aux dotations aux amortissements

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 5 441,52 € ( résultat 2022 compris)

Les recettes de fonctionnement proviennent de la subvention de la commune, du report de l'excédent 2022 et de la quote-part des subventions d'investissement.

**Vue d'ensemble de la section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
Charges générales	650,92	Résultat reporté	2 619,12
Charges financières		Subventions exceptionnelles	2 280,88
Autres produits de gestion courante			0,19
Dotations aux amortissements	918,23	Quote-part des subventions d'investissement	541,33
<b>TOTAL</b>	<b>1 569,15</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 441,52</b>

**L'excédent de fonctionnement global compte tenu du report de l'excédent de l'année précédente s'élève à 3 872,37 €**

**II - SECTION D'INVESTISSEMENT**

L'exercice 2023 a généré un déficit d'investissement de 1 272,23 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 190,46 €.

Il s'agit des dépenses liées aux opérations d'ordre (liées aux amortissements) et à l'installation d'un amplificateur Tv sur le local TV.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 6 760,83 €.

Pour 2023, les recettes d'investissement proviennent du report de l'excédent d'investissement de l'année 2022.

Nous retrouvons également des opérations d'ordre liées aux amortissements.

**Vue d'ensemble de la section d'investissement**

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
Installations générales	1 649,13	Résultat reporté	5 842,60
Opérations d'ordre	541,33	Opérations d'ordre	918,23
<b>TOTAL</b>	<b>2 190,46</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 760,83</b>

**Le résultat d'investissement global compte tenu du report de l'excédent d'investissement 2022 s'élève à 4 570,37 € .**